

Saint Denis le 05 mars 2021

Message à l'attention des professionnels de santé :



Objet : Stratégie vaccinale La Réunion

La stratégie vaccinale contre le COVID19 évolue au plan national avec une adaptation pour La Réunion. La présence du variant sud-africain a conduit le gouvernement à privilégier exclusivement le vaccin Pfizer BioN Tech pour La Réunion avec un accroissement sensible des approvisionnements sur le mois de mars.

Compte tenu de cette exclusivité du vaccin Pfizer, une stratégie régionale a été retenue (validée par le niveau national), pouvant s'écarter sur certains points de la stratégie appliquée en métropole.

Il en résulte que les messages nationaux adressés, soit par le ministère des solidarités et de la santé soit par la CNAM à l'ensemble des professionnels de santé de France, peuvent être en décalage avec la situation locale

En conséquence, il nous apparaît important de clarifier la stratégie retenue localement après validation du ministère.

A dater de cette semaine, les personnes éligibles à la vaccination COVID19 à la Réunion sont les suivantes :

- **Personnes âgées de 75 ans et plus**
- **Personnes de 65 à 74 ans, à risque de forme grave de COVID19 porteuses d'une pathologie de la liste ci-après :**
 - Pathologies cardio-vasculaires : hypertension artérielle (HTA) compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), antécédent d'accident vasculaire cérébral, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
 - Diabète de type 1 ou 2
 - Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie chronique obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment
 - Insuffisance rénale chronique, dont dialysés
 - Obésité avec indice de masse corporelle (IMC) ≥ 30 .
 - Cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
 - Patients atteints de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins
 - Personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise
 - Personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie
 - Les affections neuromusculaires, pouvant altérer la fonction respiratoire : maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégié, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive ;

- **Personnes à très haut risque de forme grave de COVID19, sans critère d'âge** (étaient déjà éligibles sur la 1^{ère} phase de vaccination)
 - Cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
 - Maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
 - Transplantés d'organes;
 - Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
 - Atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
 - Atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
 - Atteints de trisomie 21.

- **Professionnels de santé** libéraux ou salariés sans critère d'âge, personnels salariés des structures de santé en contact direct avec les patients, personnels des services d'aide à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, transporteurs sanitaires, pompiers

Cette priorisation est assise sur les critères nationaux d'extension progressive des catégories de bénéficiaires de la vaccination anti-covid. L'ouverture à de nouvelles catégories de personnes, notamment en dessous des 65 ans sera discutée au plus vite avec les représentants des professionnels de santé et des usagers du système de santé, en fonction de la montée en charge des approvisionnements nationaux.

Cordialement,

Martine LADoucETTE
Directrice Générale
Agence Régionale de Santé de la Réunion
2bis, Avenue Georges Brassens CS 61002
97743 Saint Denis CEDEX 9 - Bureau 305
Mail : martine.ladoucette@ars.sante.fr
www.lareunion.ars.sante.fr

Docteur Jean-François GOMEZ
Directeur Coordonnateur de la Gestion du Risque
Direction Régionale du Service Médical
4-6 Boulevard Doret
CS 91101
97404 SAINT-DENIS cedex
Mail : jean-francois.gomez@assurance-maladie.fr